

505 L M 21/12

2212

(1938)

2912

Application du frein à grand débit à 865 locomotives de la Région Sud-Est

Application du frein à grand débit à 865 locomotives de la Région Sud-Est.

C.D.	1.3.38	41	V
C.A.	2.3.38	28	V

2 mars 1938

2212

2 Mars 1938

QUESTION V - Application du frein à grand débit à 865 locomotives de la Région Sud-Est.-

M. JARRIGION, Rapporteur, expose qu'il n'a eu que quelques heures pour examiner ce dossier. Il s'agit d'ailleurs d'une affaire déjà un peu vieille, puisqu'une première demande d'autorisation en vue de l'application de ce frein à 286 locomotives avait été faite par le Réseau P.L.M. et l'autorisation ministérielle avait été donnée en décembre 1937. Mais, à la suite d'incidents, le Service du Contrôle avait demandé l'application de la mesure à un plus grand nombre de locomotives et c'est l'objet de la proposition actuelle.

M. JARRIGION tient à rectifier, tout d'abord, une erreur de dactylographie qui s'est glissée dans la notice. Il faut lire "20 locomotives 140 D" au lieu de "140 B". Il demande qu'il soit fait état de cette rectification dans la lettre qui sera adressée au Ministre.

M. JARRIGION estime que la proposition soumise au Conseil est d'autant plus utile que la Région Sud-Est, à cet égard, est dans une situation moins favorable que les autres Régions. Le total des locomotives équipées avec le frein à grand débit n'y serait, en effet, que de 930 unités. Il y a bien, en cours d'exécution, le programme approuvé en décembre 1937 et relatif à 286 locomotives, mais il ne sera terminé qu'à la fin de l'année 1938 et, même alors, le nombre des locomotives pourvues de ce frein sera encore insuffisant.

D'où l'utilité de la proposition actuelle.

M. JARRIGION ajoute que les Régions autres que la Région Sud-Est sont à peu près équipées en machines munies du frein à grand débit, sauf peut-être la Région Nord, où le nombre de ces locomotives, tout en étant peut être suffisant en période normale, ne laisse pas un excédent permettant de faire face à certaines pointes de trafic. A ce propos, il regrette qu'on n'ait pu lui donner le nombre total de machines de la Société Nationale munies du frein à grand débit. Les Régions se sont bornées à répondre qu'elles avaient un nombre suffisant, correspondant à leurs besoins, sans donner de chiffres précis. Il estime qu'il y a là un recensement à faire qui doit intéresser la Société Nationale d'abord et également la Défense Nationale, en raison de la longueur des convois dont il y a lieu d'assurer la circulation en temps de guerre.

Enfin, l'équipement de frein à grand débit est nécessaire en pays de montagne pour faciliter les manoeuvres de frein qui y sont très fréquentes : l'absence de moyens de freinage suffisants risque de provoquer des accidents. Au surplus, il serait regrettable que le manque de machines équipées en frein à débit suffisant ne permit pas l'utilisation rationnelle du matériel marchandise qui est presque totalement pourvu du frein continu.

Aussi, M. JARRIGION insiste-t-il pour que l'on procède au recensement des locomotives de la Société Nationale pourvues ou non du frein à grand débit.

Sous le bénéfice de cette observation, il propose au Conseil d'approuver le programme qui lui est soumis.

M. LE PRESIDENT reconnaît que l'observation de M. JARRIGION est judicieuse. M. le Directeur Général prendra les dispositions

....

nécessaires pour procéder au recensement demandé.

M. LE BESNERAIS fait remarquer que c'est précisément en raison de l'utilité du frein à grand débit sur les lignes de montagne, telle que M. JARRIGION l'a souligné, que l'on a poursuivi l'application du frein à grand débit aux locomotives de la Région Sud-Est. On a ainsi couru au plus pressé. Mais la mesure sera généralisée.

M. LE PRESIDENT remercie M. JARRIGION de son intéressant rapport et met aux voix l'adoption de la proposition soumise au Conseil.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du 2 Mars 1938

V- Application du frein à grand débit à 865
locomotives de la Région Sud Est.

Jameton

En ce qui concerne, les R. S. E. —

avec des rails, — republier ces rails en la place

déjà

M

de la voie d'origine

LB

celles qui se font à la suite de la mise en place

30. —

des

NOTICE EXPLICATIVE

APPLICATION DU FREIN A GRAND DEBIT A 865 LOCOMOTIVES
DE LA REGION DU SUD-EST

Dans la Région du SUD-EST, l'insuffisance du débit des appareils de production et de distribution d'air comprimé d'une partie des locomotives oblige à limiter, dans les trains de marchandises qu'elles remorquent, le nombre des wagons freinés au frein continu.

Cette Région est, à cet égard, dans une situation moins favorable que les autres Régions et, pour faire disparaître cette inégalité et permettre d'étendre les règles en vigueur dans les autres Régions à la Région du SUD-EST, il serait nécessaire d'appliquer le frein à grand débit sur les séries de locomotives modernes à marchandises du Sud-Est qui ne le possèdent pas encore.

Le programme envisagé serait le suivant:

Total des locomotives à équiper dans chaque série	Nombre de locomotives à équiper en		
	1938	1939	1940
105 loc. 140 A.	34	36	35
222 loc. 240.A.	62	80	80
205 loc. 140.B.	15	95	95
20 loc. 140.B.	4	8	8
213 loc. 140.E.	15	98	100
100 loc. 140.F.	15	43	42

Après exécution de ce programme, à la fin de 1940, la Région du SUD-EST disposerait de 2081 locomotives munies du frein à grand débit comprenant toutes les séries importantes de locomotives à marchandises (140 ABDEF, 141 ABC, 240 A, 5 A, 151 A.)

Ainsi que l'indique le détail estimatif ci-joint, la dépense à engager s'élèverait à 27.087.500 frs, dont 23.523.850 frs à imputer au compte inventaire, à raison de:

.....

3.900.000	f	en 1938
9.800.000	f	en 1939
9.823,850	f	en 1940

La dépense pour l'année 1938 serait prélevée sur la somme prévue, à ce titre, au programme de 1938 des dépenses de premier établissement du matériel roulant autre que les acquisitions de matériel neuf, adressé au Ministre des Travaux Publics, le 23 novembre 1937.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

REGION DU SUD-EST

Service du Matériel et de la Traction

APPLICATION DU FREIN A GRAND DEBIT A :

105 locomotives 140.A
222 locomotives 240.A
205 locomotives 140.B
20 locomotives 140.D
213 locomotives 140.E
100 locomotives 140.F

DETAIL ESTIMATIF

ler mars 1938

2212

- QUESTION V - Application du
frein à grand débit à 865 loco-
motives de la région Sud-Est.-

PV court -

Le Comité prend acte de la désignation comme Rapporteur de M. JARRIGION, qui a bien voulu accepter de soumettre son rapport au Conseil d'Administration dans sa séance du 2 mars.

Sténos revue et corrigé -

M. LE PRESIDENT.- M. JARRIGION rapportera cette question demain devant le Conseil.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

COMITE DE DIRECTION

Séance du mardi 1^{er} mars 1938

CA

Le Jaurigou
Lyon

V -

Application du frein à grand débit à 865 locomotives de la région Sud Est.-

NOTICE EXPLICATIVE

APPLICATION DU FREIN A GRAND DEBIT A 865 LOCOMOTIVES
DE LA REGION DU SUD-EST

Dans la Région du SUD-EST, l'insuffisance du débit des appareils de production et de distribution d'air comprimé d'une partie des locomotives oblige à limiter, dans les trains de marchandises qu'elles remorquent, le nombre des wagons freinés au frein continu.

Cette Région est, à cet égard, dans une situation moins favorable que les autres Régions et, pour faire disparaître cette inégalité et permettre d'étendre les règles en vigueur dans les autres Régions à la Région du SUD-EST, il serait nécessaire d'appliquer le frein à grand débit sur les séries de locomotives modernes à marchandises du Sud-Est qui ne le possèdent pas encore.

Le programme envisagé serait le suivant:

Total des locomotives à équiper dans chaque série	Nombre de locomotives à équiper en		
	1938	1939	1940
105 loc. 140 A.	34	36	35
222 loc. 240.A.	62	80	80
205 loc. 140.B.	15	95	95
20 loc. 140.D.	4	8	8
213 loc. 140.E.	15	98	100
100 loc. 140.F.	15	43	42

Après exécution de ce programme, à la fin de 1940, la Région du SUD-EST disposerait de 2081 locomotives munies du frein à grand débit comprenant toutes les séries importantes de locomotives à marchandises (140 ABDEF, 141 ABC, 240 A, 5 A, 151 A.)

Ainsi que l'indique le détail estimatif ci-joint, la dépense à engager s'élèverait à 27.087.500 frs, dont 23.523.850 frs à imputer au compte inventaire, à raison de:

.....

3.900.000	f	en 1938
9.800.000	f	en 1939
9.823.850	f	en 1940

La dépense pour l'année 1938 serait prélevée sur la somme prévue, à ce titre, au programme de 1938 des dépenses de premier établissement du matériel roulant autre que les acquisitions de matériel neuf, adressé au Ministre des Travaux Publics, le 23 novembre 1937.



SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

REGION DU SUD-EST

Service du Matériel et de la Traction

APPLICATION DU FREIN A GRAND DEBIT A :

105 locomotives 140.A
222 locomotives 240.A
205 locomotives 140.B
20 locomotives 140.D
213 locomotives 140.E
100 locomotives 140.F

DETAIL ESTIMATIF

Ct 7857AL